

FABIEN ROUSSEL
DÉPUTÉ DU NORD

Monsieur Jean-René LECERF
Président du Conseil Départemental du Nord
Hôtel du Département
51 rue Gustave Delory
59047 LILLE Cedex

ref. : FR 2020 - 283

Bruay-sur-l'Escaut, le 12 novembre 2020

Monsieur le Président,

Mon attention a récemment été attirée sur une décision du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Nord visant à réduire les effectifs de sapeurs-pompier professionnels de six centres de secours.

Les casernes de Saint-Amand-les-Eaux, Douchy-les-Mines, Jeumont, Hautmont, Aulnoye-Aymeries et Fourmies pourraient ainsi voir leurs effectifs être baissés de 7 à 6 soldats du feu, les nuits, les week-ends et jours fériés, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Une telle décision, répondant à une logique comptable, aurait pourtant de lourdes conséquences sur les capacités d'intervention des sapeurs-pompier. Est-il besoin de rappeler que ceux-ci assurent des missions essentielles d'assistance au public, dans un contexte général de plus en plus tendu, comme en témoigne le nombre croissant d'agressions à l'encontre des services de secours ?

Ces femmes et ces hommes, qui méritent toute notre reconnaissance et notre considération, ne peuvent accepter une mesure qui va les mettre en difficulté pour répondre aux sollicitations du public, voire accroître les risques auxquels ils sont régulièrement confrontés lors de leurs interventions.

En effet, pour armer un fourgon (pour un incendie, un accident routier, etc.), un équipage de 6 sapeurs-pompier est requis. Si les centres de secours étaient amenés à perdre leur 7^{ème} personnel, un départ de fourgon s'accompagnerait par un abandon de la caserne, le professionnel stationnaire, en charge de la réception des appels de secours ou de l'accueil du public sur site, n'étant plus à même de répondre aux demandes des personnes en situation de détresse, ni même de coordonner l'arrivée des sapeurs-pompier volontaires d'astreinte, dont le domicile ne se situe pas nécessairement à proximité du centre.

Si, malgré tout, l'ordre de maintenir un personnel dans la caserne était donné, la réduction d'effectif engendrerait le départ d'équipages incomplets, menant ainsi en péril la vie des sapeurs-pompier en intervention ou, *a minima*, réduisant leur capacité à prendre en charge les victimes ou à circonscrire un sinistre.

A l'échelle de la communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut, seuls trois centres de secours sont dotés de sapeurs-pompier professionnels, ceux de Denain, Douchy-les-Mines et Saint-Amand-les-Eaux.

.../...

.../...

Les 7 sapeurs-pompiers de Douchy-les-Mines assurent la protection de 14 communes, soit un bassin de vie de 33 000 habitants, mais aussi la défense de 2 sites SEVESO, 84 établissements classés sensibles et 40 kilomètres linéaires d'autoroutes. Ceux de Saint-Amand-les-Eaux interviennent sur un périmètre de 13 communes, comptant plus de 43 000 habitants, des sites sensibles, tels que le site de production de GSK, ainsi qu'une quarantaine de kilomètres autoroutiers.

Ces deux centres assurent quelque 2 000 à 2 500 interventions annuelles. Les réductions d'effectifs envisagées s'accompagneraient nécessairement d'un report de charge pour le centre de secours principal de Denain, déjà très fortement sollicité.

Au regard de ces éléments, je vous appelle solennellement, ainsi que la direction du SDIS, à renoncer à ces réductions d'effectifs préjudiciables tant à la sécurité des populations qu'à celle des sapeurs-pompiers.

Vous remerciant par avance pour les suites que vous réserverez à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous

Fabien ROUSSEL
Député du Nord